



Patrimoine naturel mondial de l'UNESCO

Propriétaire des données: Office fédéral de l'environnement,
Division Espèces, écosystèmes, paysages

Traitement: Meteotest, Berne
Ufficio Protezione della Natura, Bellinzona

Table des matières

Bève vue d'ensemble
Description des couches (« layer »)

Description des données

- 1 Situation de départ
- 2 Représentation des objets
- 3 Critères du relevé
- 4 Procédure de saisie
- 5 Précision des données numériques

Objets figurant sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

BRÈVE VUE D'ENSEMBLE

Méthode de relevé / de saisie:

Jusqu'à présent, pour la Suisse, trois zones ont été proposées et inscrites sur la liste de l'UNESCO comme patrimoine naturel mondial et six objets l'ont été comme patrimoine culturel mondial.

Les objets du patrimoine naturel mondial de l'UNESCO ont été numérisés manuellement à partir de la carte nationale au 1:25 000.

- Bibliographie:

-

Bases du relevé:

- Cartes nationales au 1:25 000

Date du relevé des données de base:

- 1996 - 2007

Portée du relevé:

- Suisse

Structure des données (géométrie):

- Enregistrement des polygones au 1:25 000

Mise à jour:

- ouverte

Obligation légale:

- aucune

Propriétaire des données:

- Office fédéral de l'environnement, division Gestion des espèces

Conditions pour la remise des données:

- selon les conditions OFEV

Mention des sources / des données de base:

- OFEV

DESCRIPTION DES COUCHES (« layer »)

Covername/Layername: WH_Natur

ITEM NAME	DATA TYPE	LENGTH	Brève description
WH_UNr	Short Integer	2	
WH_Name	Text	50	Nom de l'objet
WH_Kat	Text	4	
WH_Typ	Text	20	
WH_FL	Double	8	Surface du polygone en ha
WH_GF	Double	8	Surface de l'objet en ha
WH_Version	Text	10	Date de la dernière mise à jour

Description des données

1 Situation de départ

La Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (RS 0.451.41) a été conclue par la Conférence générale de l'UNESCO en 1972. Elle vise à conserver les biens culturels et naturels qui ont une valeur universelle exceptionnelle en tant que partie du patrimoine de l'humanité. Les Etats signataires s'engagent à protéger et à conserver les objets situés sur leur territoire. La Suisse a proposé jusqu'à présent six sites culturels et trois sites naturels que l'UNESCO a inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

2 Représentation des objets

Le périmètre des objets du patrimoine naturel mondial a été reporté sur la carte au 1:25 000.

3 Critères du relevé

Les critères du relevé ont été fixés par l'UNESCO dans le texte de la convention et dans les « Orientations ». La valeur exceptionnelle du point de vue historique, artistique, esthétique, ethnologique, biologique ou géologique p. ex. est capitale. L'objet doit remplir au moins un critère. C'est le comité du patrimoine mondial qui décide de l'inscription.

4 Procédure de saisie

La reprise se fonde sur les cartes nationales au 1:25 000. Pour la transformation numérique, les données ont été vectorisées manuellement au moyen d'un périphérique de numérisation.

5 Précision des données numériques

Lors de la numérisation, chaque objet a été fixé par quatre points de référence sur le périphérique de numérisation. Ainsi les distorsions des cartes ne portent que sur les objets individuels. Les documents n'ont pas été testés quant aux déformations géométriques.

Objets figurant sur la Liste du patrimoine mondial

Patrimoine naturel

1	Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn	2001 (rév. 2007)
2	Monte San Giorgio	2003
3	Haut lieu tectonique suisse Sardona	2008

Patrimoine culturel

Objet	Nom	saisie
1	Vieille ville de Berne	1983
2	Couvent de St-Gall	1983
3	Monastère bénédictin de St-Jean à Müstair	1983
4	Châteaux et fortifications de Bellinzone	2000
5	Vignoble de Lavaux	2007
6	Chemins de fer rhétiques dans les paysages Albula/Bernina	2008